



Préservons nos libertés!

06.10.2021

D'un coup d'oeil

Fin novembre, nous voterons à nouveau sur la loi Covid-19. Un résultat négatif ferait naître de grandes incertitudes et aurait des conséquences directes et douloureuses pour chacune et chacun d'entre nous: il est à parier que c'en serait de nouveau fini des voyages à l'étranger sans restriction et des visites au restaurant sans complications.

Nous avons tous en mémoire les premières semaines et les premiers mois de la pandémie de Covid-19. Un nouveau virus particulièrement perfide s'était installé parmi nous, imprévisible et apparemment incontrôlable. Par de sévères mesures restrictives, les gouvernements du monde entier ont tenté d'empêcher sa propagation incontrôlée. Résultat: partout des magasins et des restaurants fermés et des frontières closes.

Un an et demi plus tard, le virus est certes toujours là. Mais nous avons appris à faire face. Nous savons comment il se transmet, nous disposons de vaccins fiables en quantité suffisante et nous avons mis sur pied des dispositifs qui nous permettent de mener une vie à peu près normale. Plus personne ne parle de confinement et nous pouvons de nouveau voyager à l'étranger; pendant les fêtes de fin d'année surtout, nombreux sont ceux qui se réjouissent de partir dans le sud pour faire le plein de soleil.

Le principal outil grâce auquel nous devons ce bonheur est le certificat Covid. Depuis son introduction, nous pouvons retourner au cinéma, au théâtre ou au travail sans masque. La loi Covid-19, approuvée par le Parlement, permet aux personnes vaccinées, testées ou guéries de retrouver progressivement une vie professionnelle et privée normale. Grâce à elle, la Confédération peut délivrer des certificats Covid et appliquer les systèmes de vérification nécessaires.

Sans certificat, on ne pourrait plus se déplacer à l'étranger

Un rejet du projet de loi Covid ferait toutefois disparaître la base juridique nécessaire à ce certificat. Et sans certificat, nous ne pourrions plus voyager à l'étranger, puisque les autres pays le maintiendront très probablement. Il ne sera plus non plus possible de contrôler les touristes étrangers pour vérifier s'ils ont sur eux un certificat compatible avec l'UE. Le Conseil fédéral devra donc soit leur interdire complètement l'entrée, soit ne les accepter que sur présentation d'un certificat officiel de vaccination.

Si le nombre de cas venait à augmenter fortement, deux possibilités s'offriraient à la Confédération: entraver de nouveau radicalement la liberté économique et personnelle, ou provoquer une surcharge des hôpitaux. Aucun responsable politique ne restera les bras croisés si le nombre de patients Covid devait surcharger les unités de soins intensifs. Par conséquent, la seule option consistera à brider nos libertés, en violation des principes fondamentaux.

La loi trace le cadre juridique dans lequel le Conseil fédéral peut prendre des mesures

Par rapport à d'autres pays, la Suisse a relativement bien surmonté jusqu'ici la crise sanitaire. On ne soulignera jamais assez la bonne volonté et la persévérance dont a fait preuve la population pour relever les défis de la pandémie depuis plus d'un an et demi. Elle a accepté les exigences de la responsabilité personnelle et suivi les plans de protection, les appels à la réduction des contacts et les règles de l'autosoin. Tout cela nous a permis de développer des outils pour garder cette pandémie sous contrôle. Loin d'être une restriction de nos libertés, la loi Covid-19 nous garantit, au contraire, qu'elles ne seront plus soumises à des restrictions aussi éprouvantes qu'au début de la pandémie.

Éviter l'insécurité juridique et ne pas mettre en jeu les progrès obtenus jusqu'ici

Du point de vue économique, il est évident que nous sommes tous - société, économie et monde politique - tributaires de la loi Covid-19 pour continuer à combattre efficacement la pandémie. Son adoption par le Parlement lui confère une légitimité démocratique et fournit au Gouvernement un cadre juridique clair pour une approche différenciée de la lutte contre le virus. Par ailleurs, elle reste la base du financement des cas de rigueur, dont le maintien pourrait être menacé en cas de vote négatif. En disant oui à la loi Covid-19, nous évitons l'incertitude juridique et ne mettons pas en jeu les progrès réalisés jusqu'à présent. Voilà pourquoi je dirai clairement oui le 28 novembre.



Rudolf Minsch

Responsable Politique économique générale & Économie extérieure, Chef économiste, membre de la direction